

Veillez compléter les parties grisées

Entre l'association :	Enseignement & Promotion Agricole de Monteils Lycée François Marty 348 chemin du Mas de Castanié - 12200 MONTEILS											
Représentée par :	Madame Carine GARDES, Chef d'Etablissement											
Et le(s) représentant(s) légal(aux) (parents) :	Monsieur	Madame										
Adresse Code Postal / Ville :												
de l'étudiant(e) :	NOM :	Prénom :										
Inscrit en classe de :	BTS <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année – <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année Spécialité : <input type="checkbox"/> ACSE <input type="checkbox"/> TC											
Frais pour 1 ^{ère} inscription	Pour une 1 ^{ère} rentrée dans l'établissement, des « frais de dossier » de 35 € seront demandés avec le retour du dossier d'inscription.											
Nature du contrat	En contrepartie de la dispense des cours donnés à l'étudiant (selon son statut) et pour certain de l'hébergement, le(s) représentant(s) légal(aux) de celui-ci s'engage(nt) à régler la totalité des frais par prélèvement automatique le 10 de chaque mois .											
Modalité de facturation	Le montant mensuel (calculer sur 10 mois) du prélèvement correspondra à : <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Scolarité</td> <td>118 € / mois</td> <td>Sauf septembre (acompte de rentrée 130 €)</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Hébergement</td> <td>305 € / mois</td> <td>Loyer Appartement T₁</td> </tr> <tr> <td>195 € / mois</td> <td>Loyer Appartement T_{1D}</td> </tr> <tr> <td>298 € / mois</td> <td>Internat (loyer+restauration)</td> </tr> </table> <p>Une facture annuelle unique sera éditée dans le courant du mois de Septembre.</p>		Scolarité	118 € / mois	Sauf septembre (acompte de rentrée 130 €)	Hébergement	305 € / mois	Loyer Appartement T ₁	195 € / mois	Loyer Appartement T _{1D}	298 € / mois	Internat (loyer+restauration)
Scolarité	118 € / mois	Sauf septembre (acompte de rentrée 130 €)										
Hébergement	305 € / mois	Loyer Appartement T ₁										
	195 € / mois	Loyer Appartement T _{1D}										
	298 € / mois	Internat (loyer+restauration)										
Frais Communs	Tarification : Frais de scolarité (1180 €) + Cotisations MSA (45 €) + Photocopies (80 €)											
Frais Optionnels	Options Sportives : Moto ou Equitation											
Location appartement	RAPPEL : Le montant du loyer (base+charges) est calculé sur l'année puis réparti sur 10 mois (septembre à juin) voir ci-dessus tarif mensuel hébergement . Un chèque de caution (1 mois de loyer) est demandé lors de la remise des clés. Il sera encaissé (début septembre). La caution sera restituée dans le mois qui suit le départ du locataire (après l'état des lieux obligatoire). Toute dégradation ou état de propreté insuffisant fera l'objet d'une retenue (complète ou partielle) de la caution.											
Frais pour prélèvement rejeté	Si le prélèvement est refusé, le lycée se verra contraint de refacturer les frais bancaires supportés (10,50 € à l'heure actuelle) et de procéder à l'arrêt des prélèvements.											
Départ anticipé	Pour la scolarité, un mois commencé est un mois dû. Pour l'arrêt des prélèvements des loyers, un mois de préavis est demandé.											

Le contrat (renouvelable chaque année) **engage le(s) signataire(s) aux règlements des factures émises par le Lycée.**

A _____,

le _____

Pour faire valoir ce que de droit.

OBLIGATOIRE

Signature(s) (S) du(es) Responsable(s)

Signature du
Chef d'Etablissement

Carine GARDES

Voir au verso **Mandat de Prélèvement**



